# COMPTE-RENDU DES SÉANCES
## DU GROUPE ROMAND

I.

SÉANCE DU DIMANCHE 20 MAI 1962

A NEUCHÂTEL

(Trentième anniversaire du Groupe romand.)

Présidente : Mlle Esther BRÉGUET.

**Membres présents.** — MM. J.-M. Adatte, M. Benoit, J. Béranger, Mlle G. Berthoud, M. A. Bise, Mme H. Bloch, Mlle W. Boreel, MM. J.-P. Borle, B. Bouvier, A. Brauen, Mlle E. Bréguet, M. J. Breitmeyer, Mlle M. Broye, MM. M. Burger, E. Campiche, A. Cattin, Mme H. Chardonnens, MM. M. Chevallier, M. Chouet, W. Cornaz, Mlle H.-G. Cosentini, MM. J. Currat, J. Degiorgis, L. Dietrich, C. Ducotterd, J. Du Pasquier, l'abbé E. Dutoit, Ch. Écabert, Mme H. Favez, MM. J. Frey, A. Gilliard, J. Grieshaber, P. A. Haldimann, B. Hoffmann, Y. James, R. Jaquet, Sœur Dominique Kaech, MM. J. Kaech, A. Kurz, A. Labhardt, J. Magnenat, G. Magnin, G. Méautis, J.-P. Mouchet, A. Nicolet, J. Nussbaum, A. Perrenoud, G. de Plinval, Mlle G. Reutter, MM. J. Reymond, F. Roulin, J. Rudhardt, J.-P. Schindler, P. Schmid, A. Schneider, W. Spoerri, H. Stehlé, J.-J. Thorens, S. Vautier, Mlle A. Villard, M. C. Wehrli, Sœur A.-Th. Yerly.

Des représentants de la Société des Études latines de Paris et du Groupe strasbourgeois honoraient de leur présence cette journée anniversaire : MM. J. Marouzeau, directeur de la *Revue des Études latines*, co-fondateur du Groupe romand ; M. J. Collart, président de la Société de Paris ; M. Durry, chef de la section de latin à la Sorbonne ; E. Laroche, président, et R. Schilling, administrateur du Groupe strasbourgeois ; J. Cousin, professeur à la Faculté des lettres de Besançon. M. M. Renard, professeur à Liège et Bruxelles, également invité, fut empêché de nous rejoindre en raison d'une panne de voiture.

Assistaient aussi à la séance quelques personnalités de l'Université et de la Ville de Neuchâtel, ainsi qu'une dizaine d'étudiants.

**Prélude.**

Le Comité du Groupe romand, ses invités étrangers et quelques col-

lègues neuchâtelois furent accueillis le samedi soir dans la belle demeure familiale de Me J.-J. Thorens ; ils y passèrent quelques heures de détente dans la plus cordiale atmosphère, sans négliger les nourritures terrestres. Au cours de la soirée, M. J. Marouzeau et Mlle E. Bréguet exprimèrent à Mme et M. Thorens leur vive gratitude pour leur réception si généreuse et amicale dans un cadre empreint de tradition culturelle.

**Séance** à l'aula de l'Université.

Dans une salle fleurie par les soins de la Ville de Neuchâtel, Mlle E. Bréguet, présidente du Groupe romand, salue M. J. Marouzeau, co-fondateur du Groupe, les invités étrangers, les représentants de l'Université de Neuchâtel : MM. Leuba, recteur, et Brunner, vice-doyen, et le président de la Ville de Neuchâtel, M. Mayor. Le président du Conseil d'État, M. Clottu, sera des nôtres l'après-midi. La présidente remercie les autorités pour leur accueil et M. A. Perrenoud, vice-président, qui a tout mis en œuvre pour la réussite de cette journée.

Mlle E. Bréguet expose ensuite brièvement l'activité du Groupe romand durant ces dix dernières années ; elle rappelle les communications présentées qui touchent à tous les domaines de la culture latine. Elle se réjouit de voir notre association, qui comptait 28 membres à sa fondation, une centaine à sa majorité, atteindre un effectif de 125 pour son trentenaire. Elle conclut en adressant un pressant appel aux jeunes, les invitant à s'adonner à la recherche scientifique, nécessaire aussi à la pratique de l'enseignement.

M. J. Collart, président de la Société de Paris, évoque avec une délicate émotion les grandes ombres de la première heure : les Oltramare, Niedermann, Favez, Pittet ; il félicite le groupe de sa vitalité si réjouissante au siècle de l'atome et termine sur une note personnelle, en rappelant que, fils d'interné français, il a joué au cerceau en 1918 dans les rues de Neuchâtel.

M. J. Marouzeau annonce la venue prochaine de la *Revue des Études latines* dont la distribution a été retardée par des grèves et diverses circonstances imprévues.

**Communications à l'ordre du jour.**

I. — M. M. Durry présente une communication sur *Tacite et le luxe de la table.*

Après avoir rappelé le chapitre des *Annales*, II, 33 (a. 17) consacré à ce problème, il s'occupe surtout de l'affaire de l'année 22 relatée en grand détail dans les chapitres III, 52-55. Les édiles demandent au Sénat une loi contre les dépenses extravagantes des gastronomes ; le Sénat embarrassé renvoie la question à Tibère qui, plus embarrassé encore,

adresse aux Pères conscrits une lettre refaite par Tacite en deux copieux chapitres, où apparaît toute la prudence politique du prince, expliquant pourquoi il décide de ne rien décider. Enfin, la question lui ayant paru d'importance, Tacite réserve le chapitre 55 à une sorte de rétrospective sur le *luxus mensae*, qui aurait eu son *floruit* durant le siècle qui va d'Actium à la mort de Néron.

Au début de ce chapitre 55, Tacite rappelle que parmi les familles riches il faut distinguer deux catégories : les *nobiles* (familles comptant au moins un consul) et les *claritudine insignes*. On admet d'ordinaire que cette périphrase désigne les familles sénatoriales, mais de fraîche date. Il est à penser au contraire qu'il s'agit de chevaliers qui jouent désormais un rôle essentiel, soit qu'ils aient suivi la nouvelle carrière équestre qui par les fonctions militaires (*militiae equestres*) ou en sortant des cohortes prétoriennes, et par les procuratèles, mènera aux préfectures supérieures de l'annone, de l'Égypte et du prétoire (tel un Séjan), soit que par caractère ou conviction philosophique ils aient refusé toute charge officielle, se réservant un rôle d' « éminence grise » (tel un Mécène).

Parmi les raisons qui ont mis à la mode les agapes dispendieuses, l'historien signale la double action en flux et reflux — *colere-coli* — du peuple, des provinciaux et des royaumes sur les fortunes et des fortunes sur ceux-ci. Pour le peuple de Rome, on songera qu'il coûte, puisque pour conquérir ses voix il est indispensable de lui donner à l'occasion des fêtes, et ce même peuple rapporte puisqu'il élit les magistrats qui iront s'enrichir ou se « refaire » dans les provinces comme promagistrats. Les *socii* — ils sont aux civils ce que les *auxilia* sont aux militaires — obligent à des dépenses si l'on veut conquérir leur faveur, mais en retour les exactions des publicains permettent de leur reprendre et au décuple ce qu'on leur a donné. Quant aux *reges*, même situation : ils étaient plutôt les clients des personnalités de la capitale avec ce que cela comportait pour ces derniers de frais et de bénéfices, l'énumération de l'historien nous faisant comprendre que ces rois (un Juba ou un Ptolémée de Mauritanie par exemple) avaient plus d'importance politique qu'on ne le croit habituellement. On verra dans la thèse de L. Harmand, *Le patronat*, Paris, 1957, quels services le grand personnage rendait — dons en argent et en nature, *epulae*, jeux, travaux publics, démarches au Palatin — et quels avantages il retirait de son activité — honneurs, statues, sportules, couronnes d'or, et même des certificats de bonne conduite qui permettaient d'échapper aux procès *de repetundis*.

Quelques lignes plus bas, nouvelle énumération : il s'agit de l'origine des *homines novi* qui ne sont pas proprement romains : *e municipiis et coloniis atque etiam provinciis in senatum crebro adsumpti*. On croit le

plus souvent que les municipes sont au-dessous des colonies, et l'on serait porté à penser que Tacite a mêlé les termes en vue d'un effet de déséquilibre. Or il n'en est rien. Dans certains cas le municipe était au-dessus de la colonie. Il n'y a qu'à relire le curieux chapitre 13 du livre XVI d'Aulu-Gelle pour voir que Préneste, par exemple, avait été successivement *civitas foederata*, municipe, puis colonie par ordre de Sylla, qui y plaça de ses vétérans, mais redevint municipe par ordre de Tibère sur sa demande, *maximo opere a Tiberio imperatore petisse orasseque ut ex colonia in municipii statum rediderentur*. Ainsi donc la gradation descendante est parfaitement régulière, et il n'y a pas ici d'*inconcinnitas*.

Après avoir catalogué les quatre causes qui lui semblent expliquer la diminution des dépenses « de bouche » (crainte d'une condamnation à mort en vue d'une confiscation, habitude d'économie des sénateurs venus des provinces, avarice personnelle de Vespasien, désir de conformer son train de vie sur celui du prince), Tacite en ajoute une cinquième, d'ordre philosophique : l'hypothèse du retour cyclique de certains phénomènes. Ce faisant il s'inspire de la pensée grecque (théorie des trois pouvoirs : oligarchie, monarchie, démocratie), mais aussi apparaît un précurseur de nos théoriciens les plus novateurs. M. Braudel glorifie la « nouvelle histoire » de mettre « au premier plan de sa recherche l'oscillation cyclique », et M. Guy Beaujouan signale qu'il y a à New-York une Fondation pour l'étude des cycles qui « propose des phases de 6 ans pour le prix du blé, de 17 ans et 9 mois pour celui du coton..., et de 35,2 années pour les tremblements de terre en Chine »! (cf. Ch. Samaran, *L'Histoire et ses méthodes*, Paris, Encyclopédie de la Pléiade, 1961, p. 52 et 54.) Après le temps des folies — une des raisons pour quoi ce siècle Actium-Néron a toujours tellement séduit la postérité — est revenu celui de la sagesse — une des raisons pour quoi la vertu de l'*Optimus Princeps* nous paraît fort ennuyeuse.

Que conclure? Si l'on se rend compte qu'à peu près rien des remarques très simples qui ont été faites ci-dessus ne se retrouve dans les nombreuses éditions annotées que nous avons des *Annales*, force est d'avouer qu'il y a pour nos études du côté des commentaires — et cela pour les auteurs les plus grands et les plus édités — un vaste champ à exploiter.

— Mlle E. Bréguet remercie M. Durry pour cette vivante leçon d'histoire économique, politique et littéraire.

— M. J. Béranger se demande si des raisons économiques — rareté du numéraire, exportation de capitaux — n'ont pas été déterminantes à l'égard des mœurs et du luxe.

— M. M. Durry convient que la crise économique de 33 fut très grave

et eut de nettes incidences. Par ailleurs l'évolution cyclique de la vie morale suggère une évolution analogue d'ordre économique et financier. L'on pourrait aussi évoquer l'influence littéraire des cycles d'Aristote.

— M. J. Marouzeau, à l'instigation de M. Durry, fournit quelques explications relatives à des particularités d'expression exploitées au cours de cette communication, particulièrement en ce qui concerne la place de l'épithète dans l'expression *noui homines*.

— M. J. Cousin, à propos du luxe de la table combattu sous Vespasien, cite quelques faits d'ordre économique : crainte d'une évasion de capitaux due à l'importation excessive de produits étrangers ; risque de dévaluation ; régression de l'agriculture italique obligeant à des achats d'huile en Grèce et en Palestine. Les textes sont abondants ; il suffit d'en dégager les données économiques. Tacite montre sa profondeur en considérant l'homme tout entier.

II. — Mlle E. Bréguet, se basant sur les textes de Virgile (*Aen.* VI, 847-853) : *Excudent alii... tu regere... memento...*, et d'Horace (*Carm.* I, 7, 1-14) : *Laudabunt alii... me neque tam patiens Lacedaemon... percussit...*, étudie *le thème et le cliché « alius... ego »* : thème issu de la philosophie populaire, qui oppose des genres de vie (βίοι) ou des tâches ou des ambitions, dans un ordre tel que le poète mentionne d'abord ce qui concerne d'autres ou un autre que lui, et, ensuite seulement, après un certain nombre de vers généralement, ce qui concerne tel individu ou le poète lui-même ; cliché qui désigne par un terme indéfini, vague, le groupe ou l' « autre », et par un pronom personnel, fréquemment accompagné d'un nom ou répété, l'individu ou le poète lui-même. De cet *argumentum ex contrario* (cf. Norden, *Aen.* VI, 847 et suiv., commentaire de ces vers), de l'anticipation que suscite, dans l'esprit du lecteur ou de l'auditeur, l'ordre *alius... ego*, les poètes ont tiré un effet de « tension », de suspens. Le verbe, plusieurs fois au futur ou au subjonctif (Tibulle, I, 1, 1-5), dans la première partie de l'opposition, prend une valeur concessive, qui contribue à dévaloriser, en quelque sorte, le groupe, au profit de l'individu. Cette disposition permet donc efficacement au poète d'exprimer son individualisme, même si, dans une variante du cliché, l' « autre » est nommé (exemples : Ovide, *Amores*, II, 18, 1-4 : *Tu... Macer... nos...* ; Horace, *Carm.* I, 6, 1-12 : *Vario... nos...* ; II, 12, 9 sqq. : *... tuque... Maecenas... me...*). Horace, dans ces deux derniers textes, utilise ce thème et ce cliché pour refuser habilement de célébrer, comme on le lui demande, Auguste ou Agrippa ou Mécène, revendique ainsi sa liberté et définit aussi son propre talent. D'autres exemples tirés de Virgile, d'Horace, de Tibulle, Lygdamus, Properce, Ovide, appuient ces remarques et les nuancent.

Mlle Bréguet se demande si ce cliché et cette disposition du thème, consistant à suggérer par un premier terme indéfini l'attente d'un second, déterminé, sur lequel porte l'intérêt essentiel, n'a pas son origine dans des faits de langage, une logique particulière des Grecs et des Latins qui, volontiers, parlent des « autres », ἄλλοι, *alii*, *ceteri* (cf. *Iliade*, II, 211 sq. ; Tite-Live, I, 7, 3, par exemple), avant de mentionner l'exception individuelle. Plus largement encore, ils semblent ressortir à une tendance commune à tous les hommes, qui leur fait dire en dernier lieu ce qui leur tient le plus à cœur, leur est le plus personnel. De ces faits simplement humains ou usuels dans leur langue, les poètes ont tiré une forme d'art qui leur permet d'exprimer leur « moi » avec une complexité de sentiments personnels d'autant plus remarquable que le cliché offrait des possibilités restreintes de variation[1].

— M. J. Collart de Paris, chargé momentanément de la présidence, souligne, en remerciant Mlle Bréguet, la finesse nuancée et délicatement persuasive de sa communication, bel exemple d'examen philologique propre à illuminer les textes.

— M. A. Labhardt admire chez Mlle Bréguet l'intuition contrôlée par une méthode éprouvée. Il discerne deux emplois du procédé : l'un qui oppose radicalement des types de βίοι : la carrière militaire au « dolce farniente », par exemple ; l'autre qui distingue à l'intérieur du même domaine littéraire deux formes d'inspiration poétique. Ainsi Virgile, dans les cinquième et sixième églogues, laisse à d'autres le souffle épique pour se consacrer à une poésie plus personnelle, qui a aussi sa valeur.

— M. J. Marouzeau voit dans le type d'expression *alius... ego* un cliché de nature délicate : la place peu banale du verbe (d'ordinaire en tête) ne conditionne pas une mise en relief proprement dite, mais caractérise la relation qu'on peut appeler fonctionnelle établie par Mlle Bréguet entre deux énoncés en apparence parallèles.

— Les congressistes se rendent ensuite au Palais Dupeyrou où dans un somptueux salon XVIIIe leur est servi un banquet de présentation exemplaire. La place de chaque convive est ornée d'une adresse en latin, précédant le menu. Au dessert, les toasts se succèdent. Mlle E. Bréguet, présidente du Groupe romand, remercie les autorités neuchâteloises pour leur accueil chaleureux, excuse l'absence de quelques membres, rappelle le sens de cette journée et la reconnaissance qu'on doit aux fondateurs du Groupe romand. La présence si fidèle de M. J. Marouzeau nous stimule toujours grâce à une jeunesse d'esprit, une amitié cons-

1. Le texte développé de cette communication figure ci-dessous, p. 128.

tante qui nous émerveillent et nous touchent ; trente ans de souvenirs communs et de collaboration féconde ont créé des liens indéfectibles.

Très applaudi, M. J. Marouzeau dit sa joie, en tant que représentant de la société mère, de fêter le jubilé d'une filiale prospère. Et d'évoquer à son tour les anciens latinistes romands qui furent ses amis. Le monde moderne, poursuit-il, est déconcertant à plus d'un titre ; mais le dépaysement qu'il suscite chez beaucoup n'est pas sans précédent. Chaque époque ou presque a eu ses exubérances, ses dévergondages ; mais en remontant haut dans le passé, on débouche soudain sur une large voie où s'épanouit le sens de la nature et de la raison : la romanité. Quel privilège de travailler dans ce beau domaine en collaboration avec tous les pays du monde !

Mlle E. Bréguet remercie chaleureusement M. Marouzeau pour ses paroles venues du cœur. M. Mayor, président de la Ville de Neuchâtel, apporte le salut de l'autorité municipale et se félicite du maintien du latin, source de la culture occidentale. M. Leuba, recteur de l'Université de Neuchâtel, insiste sur les vertus formatrices du latin. Comme l'a dit Hegel, l'étude des langues classiques nous place en face de nos propres modes de pensée et en permet une analyse objective grâce au moule si différent du nôtre où ils sont coulés ; elles donnent ainsi leur vraie valeur à la raison et à l'expression. M. R. Schilling de Strasbourg se réjouit de la géographie du cœur qui unit le Groupe strasbourgeois au Groupe romand, qu'il félicite pour la plénitude de ses trente ans. Il souligne les vertus toniques du latin, langue de culture qui maintenant encore est un potentiel d'universalité, puisque, utilisée d'une part par le Vatican, elle est sollicitée en U. R. S. S. pour résumer les articles des publications savantes. M. J. Cousin de Besançon évoque les liens spirituels qui unissent la Suisse romande à la capitale séquane. Puis il fait l'éloge de M. J. Marouzeau, artisan de la Société des Études latines comme du Groupe romand et protagoniste de nos études.

On se rend ensuite à la Collégiale de Neuchâtel où M. A. Schnegg, archiviste, vivement remercié par la présidente, ressuscite avec une érudition pleine d'entrain le passé des comtes de Neuchâtel, fait l'historique de la construction et des ajouts successifs de la Collégiale, commencée à la fin du XIIe siècle, où l'on peut suivre l'évolution des styles. A l'intérieur, il fait admirer le cénotaphe comtal dont certaines figures rappellent le style bourguignon, et qui pose bien des énigmes aux archéologues. C'est enfin dans la grande salle des chevaliers du château, siège de l'exécutif cantonal, que les congressistes se retrouvent autour d'un vin d'honneur offert par l'État. M. G. Clottu, président du Conseil d'État, chef du Département de l'Instruction publique, affirme

la volonté des dirigeants neuchâtelois de défendre avec vigueur le latin lors de l'imminente réorganisation scolaire.

Ainsi se termina ce jubilé, fête de l'esprit et du cœur, au cours duquel fut soulignée par des voix fort diverses la valeur des études classiques.

II.

## Séance du dimanche 18 novembre 1962

## à FRIBOURG

Présidente : Mlle Esther Bréguet.

**Membres présents**. — MM. D. Bain, J. Béranger, l'abbé A. Bise, J.-P. Borle, Mlle W. Borrel, Me Brauen, Mlle E. Bréguet, MM. J. Breitmeyer, M. Burger, F. Busset, Mgr Cantin, Mme H. Chardonnens, M. l'abbé E. Dutoit, Mme H. Favez, MM. W. Gunning, B. Hoffmann, Y. James, Sœur Dominique Kaech, MM. A. Kurz, E. Liechtenhan, G. Méautis, F. Muller, A. Nicolet, J. Nussbaum, A. Perrenoud, G. de Plinval, M. Puelma, F. Roulin, J.-P. Schindler, P. Schmid, A. Schneider, Me J.-J. Thorens, Mlle A. Villard, Sœur Anne-Thérèse Yerly.

Quelques étudiants de Genève s'étaient joints aux membres du Groupe.

**Séance administrative** à l'Université, Auditoire A.

Mlle E. Bréguet remercie l'Université de Fribourg de nous accueillir dans ses murs, excuse l'absence du R. P. Luyten, doyen de la Faculté des Lettres et de quelques membres du Groupe. Elle exprime ses regrets à Sœur A.-Th. Yerly de n'avoir pu accepter son invitation à passer quelques heures à l'Académie Sainte-Croix : le programme était déjà trop chargé.

Le procès-verbal de la commémoration du trentenaire du Groupe romand à Neuchâtel est lu et adopté.

La présidente présente ensuite le rapport de son triennat. Elle rappelle les haltes lumineuses qu'ont été les réunions. Le trentième anniversaire a permis de maintenir des contacts avec l'étranger, à défaut de séances communes. Les communications présentées ont touché à divers domaines de l'antiquité romaine : archéologie, droit romain, thèmes littéraires, histoire, rhétorique. Les publications de membres du Groupe ont été si nombreuses que la présidente se borne à citer les noms des auteurs : MM. van Berchem, Borle, Mlle Bréguet, MM. Burger, Collart, Dutoit, † Favez, Labhardt, Méautis, Perrenoud, Puelma, Schneider, Wehrli. Des distinctions ont été accordées et des missions